

PROGRAMME DE FORMATION

Gestion des risques et des évènements indésirables

Code formation : F802

Nombre d'heures requis : 14 h.

Prérequis / Public : La formation s'adresse à tout le personnel. Aucun prérequis n'est exigé.

Taux de réussite 2023 : Non concerné

Taux de satisfaction 2023 : Non concerné

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Apporter des connaissances en matière de gestion des risques
- Être capable d'organiser une réponse à une situation particulière
- Réfléchir à une stratégie de prévention adaptée
- Renforcer sa perception des dangers et de la réglementation

Modalités : La formation est dispensée en présentiel dans les locaux de l'entreprise et/ou dans ceux de l'organisme de formation.

Délai d'accès : 48 h.

Tarifs : Sur demande.

Contact : contact@conseilformation.fr

Méthodes mobilisées : Enoncés théoriques, vidéos, documents écrits, partage d'expériences.

Modalités d'évaluation : Mises en situation, quiz, interrogations orales.

Accessibilité aux personnes handicapées : Oui

Formateur(s) : Formateurs diplômés dans le secteur d'activité concerné.

Nombre de participants à la formation par session : 12 maximum.

Préambule : Au sein des EHPAD, les personnels soignants sont confrontés à des risques et événements indésirables pouvant porter préjudice aux résidents, à leur entourage ou aux personnels eux-mêmes. Il est donc nécessaire d'étayer les personnels soignants dans ces situations de difficultés majeures pour offrir à chacun dans l'établissement, des conditions de travail et de prise en charge plus sereines et favorables.

Description détaillée :

I. Risques et événements indésirables

- Différents types de risques ;
- Événements indésirables graves ;
- Du danger au risque.

II. Obligations des établissements de santé

- Règlements et enjeux ;
- Responsabilités et sanctions ;
- Menaces sanitaires réelles, potentielles ou ressenties.

III. Démarche de gestion des risques

- Étapes de la démarche ;
- Gravité, fréquence et populations concernées ;
- Outils d'analyse et d'évaluations des risques ;
- Analyse des causes et choix de réponses préventives.

IV. Organisation de la gestion des risques

- Définition d'une stratégie locale (pilotage, réalisation, échéance...) ;
- Intégration des différentes compétences et multidisciplinarité ;
- Formation et promotion d'une culture préventive ;
- Approche processus ;
- Cartographie des risques ;
- Révision/création de documents (document unique, check-lists, tableaux de bords, indicateurs...).

V. Impératifs liés à différentes situations

- Causes externes (attentat, canicule, pandémie...) ;
- Circonstances internes (infection, accident du travail...).